

ESSMS : préparer l'ERRD et le rapport d'activité

Une journée de formation à distance

lundi 21 mars 2022 de 9h30 à 17h00

Les dirigeants et gestionnaires d'ESSMS doivent maîtriser le contenu de l'ERRD et du rapport financier et d'activité qui l'accompagne, et bien comprendre l'utilisation qui peut en être faite par les autorités de contrôle et de tarification. Cette journée de formation les aidera à mettre au point leurs ERRD et rapports annexes et les préparera à dialoguer avec les autorités autour de ces documents.

Les participants

Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires devant présenter en 2022 des ERRD et rapports d'activité relatifs à l'année 2021

L'intervenant

Cédric Valade, consultant et formateur, anime cette journée. Spécialiste de la fonction budgétaire et comptable, c'est un pédagogue très apprécié.

Les questions traitées

Les dispositions légales régissant l'ERRD

La réglementation applicable.
Les instructions relatives à la clôture des comptes des ESSMS.

La maquette de l'ERRD

Le cadre normalisé d'usage général et les cadres spécifiques.
Le(s) compte(s) de résultat.
Le calcul de la CAF, le tableau de financement, le fonds de roulement, les ratios financiers.
L'ERRD synthétique.
Le tableau des provisions, l'état de la dette.
Les comptes d'emploi.
Le tableau des effectifs, l'annexe "activité réalisée".

L'affectation du résultat : les différents cas de figure

Le rapport financier et d'activité annexé à l'ERRD

La fonction et le contenu du rapport d'activité.
Les données à intégrer : occupation, ressources humaines, situation financière, indicateurs de convergence, ...

Le "dialogue de gestion" avec les autorités administratives

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet. Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

à retourner à **ipp@ipp.fr**

ESSMS : préparer l'ERRD et le rapport d'activité

lundi 21 mars 2022 de 9h30 à 17h00

Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer...

- ♦ soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- ♦ soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.

Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination	<input type="text"/>
Adresse postale	<input type="text"/>

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail	<input type="text"/>		
Prénom et Nom	<input type="text"/>		
Service	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____ €

Fait à Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet